

## CR du café citoyen du 8 mars 2024 au LIP

**Présents au LIP :** Jean-Claude, Noortje, Marie-Anne, Anne, Muriel, Thierry, Luc Douzon

### **La parole aux Citoyens**

Anne propose de changer le nom de l'association en « La Parole Citoyenne » et de retravailler le logo. Il faudra voter en AG ce changement et le déposer en préfecture s'il est acté.

La lettre de Renaud Muselier adressée à Anne lui est remise et lue. Elle est félicitée par le président de région pour son action citoyenne. Ce courrier sera envoyé à Philippe Béal, journaliste au Régional et à La Provence.

### **Balade au Piboulon, dimanche 27 mars**

Les affiches et flyers sont prêts. Thierry et Muriel mettent les affiches. Marie-Anne et Noortje distribuent des flyers. Merci à elles.

Les iris commencent tout juste à fleurir au Piboulon, les anémones sauvages et globulaires y sont en fleur.

### **Fête de printemps le dimanche 25 mai**

Lors de cette journée, nous tiendrons un stand et nous communiquerons entre autres sur le « permis de végétaliser » proposé par le CCE. Pour inciter les habitants à entrer dans cet engagement nous donnerons des plants. Il faut commencer nos semis et boutures. Marie-Anne et Noortje ont commencé. Merci à elles.

### **OT**

Thierry donne un CR de la réunion du lundi 4 mars pour préparer la présentation des projets portés par OT à Mme le maire le mardi 19 mars. 8 projets ont été retenus. Il nous propose la lecture de présentation de 4 de ces projets (doc envoyé à tous)

### **Projet PV sur Sénas**

M. Luc Douzon agriculteur, expéditeur à Sénas, entreprise Atout fruit, nous présente le projet de serres photovoltaïques de 1,7 ha proche de son domicile et porté par la société UrbaSolar.

Nous avons reçu les différents documents concernant les 2 recours portés par la commune de Sénas et par M.Douzon et qui n'ont pas abouti. Nous pouvons les consulter.  
Les travaux ont commencé et M. Douzon est allé en cassation au Conseil d'état.  
Thierry va communiquer cette affaire à FNE et FNE PACA.

Au-delà des nuisances de voisinage, nous sommes convaincus que ces projets qui se présentent comme des projets agricoles sont en fait des projets industriels mobilisant des terres agricoles.

Si elle était admise par le conseil d'état, l'absence d'étude d'impact constituerait une jurisprudence en recul pour la protection de l'environnement et des terres agricoles.